

---

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

---

**SÉANCE DU 27 avril 2018**

---

Nombre de membres en exercice : 8  
Nombre de membres qui ont pris part à la séance: 8  
Date de la convocation : 20/04/2018

L'an deux mille dix-huit, le 27 avril à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire

Présents : CROZET Yves, DELAYE Marie-Yvette, LABROSSE Simone, ODIN Catherine, ISNARD Michel, ODIN Corentin, VERMOREL Jean, VERMOREL Roger.

Absent excusé : néant.

Secrétaire : Catherine ODIN

-----  
Monsieur le Maire ouvre la séance.  
Mme Catherine ODIN est désignée secrétaire de séance.  
Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 2 mars 2018.

Arrêté communal pour les chantiers forestiers:

- Monsieur le Maire présente une nouvelle mouture de l'arrêté municipal pour la déclaration et la tenue des chantiers forestiers. Cette nouvelle rédaction a été transmise par la charte forestière du Massif du Beaujolais afin que l'exploitation forestière se fasse sans dégradation des espaces publics.
- Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la nouvelle rédaction de l'arrêté pour la déclaration et le suivi des chantiers forestiers. Le nouvel arrêté est conforme au texte proposé par la charte forestière du Massif du Beaujolais.

Subventions travaux :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant des subventions accordées à la commune par le Conseil Départemental pour l'année 2018 :

- Voirie : 16 382 euros
- Enveloppe solidarité : 4 655 euros pour les travaux à l'intérieur de la mairie (WC)

- Enveloppe territoriale : 30 000 euros pour les travaux d'accessibilité du bâtiment municipal tels qu'ils ont été décidés à la suite de l'étude d'aménagement global du bourg (EAGB)

Avant de lancer les travaux devant et derrière la mairie, avec l'aide du bureau d'études, la commune attend des subventions complémentaires de la préfecture.

Avant de mettre en place le plateau traversant devant la mairie, et de refaire le revêtement, le département nous demande de changer la colonne d'eau qui passe devant la mairie. Cette dépense supplémentaire n'avait pas été programmée, elle devra être prise sur le budget Eau de la commune, ce qui va retarder le projet d'extension à partir du lieu-dit Les Sapins (voir ci-dessous).

#### Eau :

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le RPQS sera présenté au prochain conseil. L'année 2017 a été marquée par un moins bon rendement du fait d'une fuite. Une autre a été constatée et réparée au début de 2018.
- Sur la base du diagnostic établi par le bureau d'études, qui sera présenté à cette occasion, le conseil municipal validera, lors de sa prochaine séance, une programmation pluriannuelle des travaux de rénovation. Ces travaux devront notamment comprendre la fin de la protection du second captage. A cette fin, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune redemande la subvention à l'Agence de l'Eau dans l'attente de l'arrêté préfectoral que nous attendons depuis plusieurs années. Il faudra aussi prévoir l'installation d'une installation de reminéralisation.
- Projet extension du réseau communal d'eau vers Les Sapins: Monsieur le Maire présente les devis au Conseil Municipal pour « Les Sapins, Chantefay et Bessy » d'une part et « Chambon » d'autre part. Ces projets restent à l'ordre du jour et ils feront partie de la programmation pluriannuelle. Mais compte tenu de l'état de la trésorerie du budget Eau, du fait que les recettes du fonds de compensation de la TVA ne sont reçues que deux ans après les travaux, et de la nécessité de refaire la canalisation devant la Mairie :
- Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :  
**DECIDE** que les extensions n'auront pas lieu avant 2019. D'autres devis seront demandés pour obtenir les meilleurs prix.

#### Point sur l'adressage et l'arrivée du Très Haut Débit :

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal invitent la population à une réunion d'information sur l'adressage le vendredi 22/06/2018 à 20h30. Lors de cette réunion, sera aussi évoquée l'arrivée du très haut débit (fibre optique) dans le courant de l'année 2019.

#### Frais de chauffage des logements communaux hiver 2017-2018 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la consommation de fioul pour l'hiver 2017-2018 soit 8 402.29 euros. La facture est plus élevée que l'année dernière car les prix unitaires ont augmenté ainsi que les volumes consommés. Monsieur le maire demande aux conseillers de valider la répartition proposée des charges en fonction du cubage de chaque appartement. Comme les années précédentes, la mairie prend à sa charge la moitié de la facture et les locataires l'autre moitié.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la mise en recouvrement des frais de chauffage de l'hiver 2017/2018 pour les montants suivants, légèrement supérieurs à ceux de l'année dernière car le prix du fioul a augmenté :

Monsieur MILLET : 940 euros.

Madame GERMAIN : 940 euros.

Monsieur DESVARENNES : 890 euros.

Monsieur COLAS : 715 euros.

Madame CHANCEAUX : 715 euros.

*Projet de cession et modification de chemins ruraux :*

Une demande a été faite en mairie par un particulier pour que la commune lui cède une portion de chemin rural traversant ses propriétés. Un autre chemin rural existe permettant le passage des usagers. Cet itinéraire alternatif n'est pas plus long mais il devrait être réaménagé. Le demandeur propose de le faire à ses frais. Avant toute décision, conformément au décret n° 76-921 du 8 octobre 1976, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de cette partie du domaine privé de la commune dans les conditions de forme et de procédure de l'enquête préalable au déclassement des voies communales. L'enquête devra montrer que le chemin réaménagé permet bien la circulation de tous les usagers.

Le Maire  
Yves CROZET

**Prochain Conseil Municipal le 20/07/2018 à 20h30.**